Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Recu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

Reçu en prefecture le 09/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONS

ID: 033-213300775-20211108-2021_74-DE

Collectivité: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 02/11/2021

Membres:

En exercice

Présents : 13

Votants:

17

19

Date d'affichage :

09/11/2021

Date de publication:
09/11/2021

Le 08 novembre 2021 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Mathieu DABAN, Anne – Cécile DUCOSSON, Nathalie FREMY, Olivier FORÊT, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Séverine RODRIGUES.

<u>Étaient représentés</u>: Aurélia FOURNIER par Huguette LALANNE, Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON, Josette VALLAU par Mathieu DABAN et Fabrice WESTRELIN par Fabrice GUIRAUD

Absents: Lionel COUBRA et Aurore VERDIER

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

DELIBERATION N° 2021-74

OBJET: Modification du règlement et des tarifs pour le dispositif Prépa Bac

Par délibération n° 2021-39 du 28 mai 2021, le Conseil Municipal a adopté le règlement et les tarifs du dispositif Prépa Bac.

A l'usage, il convient de simplifier la grille tarifaire en adoptant un tarif unique de 10 € pour deux heures et en permettant aux élèves de s'inscrire en cours de trimestre.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le règlement Prépa Bac comme suit :

RÈGLEMENT PRÉPA BAC

<u>ARTICLE 1</u>: INSCRIPTION

- Les élèves de la Commune de Cabanac-et-Villagrains peuvent s'inscrire à cet accompagnement pour la préparation du baccalauréat.
- Les élèves des communes extérieures peuvent également s'inscrire cependant <u>les élèves de Caba</u>nac-et-Villagrains restent prioritaires.
- Les inscriptions se font pour une durée d'un trimestre et/ou de deux semaines pour la prépa intensive. Ces inscriptions ont lieu quatre fois dans l'année :
 - o En Juillet pour le Trimestre 1 (Octobre à Décembre)
 - o En Novembre pour le Trimestre 2 (Janvier à Mars)
 - o En Février pour le Trimestre 3 (Avril à Mai)
 - o En Avril pour la prépa intensive (deux premières semaines de Juin)
- Lors de l'inscription, les familles ainsi que les élèves s'engagent pour la totalité de la durée du trimestre et/ou de la prépa intensive. En cas de non-participation au cours d'un trimestre et/ou de la prépa intensive, les cours manqués ne seront pas remboursés.

Envoyé en préfecture le 09/11/2021 Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

SLOW

Les élèves peuvent s'inscrire à plusieurs cours proposés par la préposition de la préposition des la préposition de la préposition des la préposition de la préposite destruite de la préposition de la préposition de la prépositio

• Les élèves peuvent s'inscrire en cours de trimestre.

<u>ARTICLE 2</u>: TARIFS ET PAIEMENT

- Un tarif unique de **10 € pour deux heures de cours** sera appliqué.
- Le paiement s'effectuera à l'inscription à chaque début de trimestre et/ou de la prépa intensive. Aucune élève ne pourra assister au cours s'il le paiement n'aura pas été effectué auprès de la municipalité. Le paiement s'effectuera auprès du Trésor Public à réception de l'avis des sommes à payer.
- En cas de difficultés financières, les familles pourront se rapprocher du CCAS de la commune afin que leur dossier puisse être étudié.

<u>ARTICLE 3</u>: COMPORTEMENT

Les élèves doivent se comporter de manière polie et respecter leur professeur ainsi que leurs camarades. Dans le cas où un élève dérogerait à cette règle, la municipalité en consultation avec les professeurs, se réserve le droit d'annuler l'inscription dudit élève. Les cours ne seront alors pas remboursés.

<u>POUR</u>: 17 <u>CONTRE</u>: 00 <u>ABSTENTION</u>: 00

> Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 08 novembre 2021

> > Le Maire

Anne-Marie CAUSSÉ